L'AN DEUX MILLE HUIT LE TREIZE OCTOBRE A DIX HUIT HEURES TRENTE

Le Conseil Municipal de la Ville d'Aix-les-Bains s'est réuni publiquement, Salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, à la suite de la convocation adressée le 6 octobre 2008 et affichée le même jour, sous la présidence de **Monsieur Dominique DORD, Député-Maire.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice:	35
Présents:	25
Porteur (s) d'un mandat :	3
Absent (s) Excusé (s):	/
Absent (s):	7

ETAIENT PRESENTS

M. DORD, M. BERETTI, Mme COCHET, M. BRUYERE, Mme FERRARI, M. FRUGIER, Mme CASANOVA, M. BUISSON, Mme MOLLAR, Mme AUVAGE, Mme POTIN, M. YVROUD, M. VAIRYO, Mme FRAYSSE, M. MISSUD, Mme ABENIS, M. PELLER, Mme AIMONIER-DAVAT, M. CAGNON, M. MOLLIE, Mme DELROISE, Mme REBUT, M. MAURY, Mme PASINI-SCHAUBHUT, M. ANTIGNAC,

AVAIENT DONNE PROCURATION

Mme RAMUS à M. BUISSON Mme VIOLLET à M. MAURY M. GRUFFAZ à Mme COCHET

ABSENTS

M. DAVIET
Mme BRUNETTI
Mme DELAGE DAMON
M. BOILEAU
Mme PEGAZ
M. SERRA
M. GUIGUE

SECRETAIRE: Mme CASANOVA

I - REMPLACEMENT DE MME SCHAUBUT A LA PRESIDENCE DE LA COMMISSION DE L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES PAR M. ANTIGNAC

Monsieur BUISSON, rapporteur fait l'exposé suivant :

Dans sa séance du 15 mars 2008, le Conseil Municipal a désigné Mme SCHAUBUT, présidente de la Commission de l'accessibilité des personnes handicapées.

Mme SCHAUBUT ayant fait part de son intention de ne plus être présidente de cette commission, il vous est proposé de désigner M. ANTIGNAC en tant que président.

Toutefois, il est précisé que Mme SCHAUBUT restant membre de cette commission.

Décision

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve le remplacement de Mme SCHAUBUT à la présidence de la Commission des personnes handicapées par M. ANTIGNAC.

POUR EXTRAIT CONFORME

L'AN DEUX MILLE HUIT LE TREIZE OCTOBRE A DIX HUIT HEURES TRENTE

Le Conseil Municipal de la Ville d'Aix-les-Bains s'est réuni publiquement, Salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, à la suite de la convocation adressée le 6 octobre 2008 et affichée le même jour, sous la présidence de **Monsieur Dominique DORD, Député-Maire.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice:	35
Présents:	25
Porteur (s) d'un mandat :	3
Absent (s) Excusé (s):	/
Absent (s):	7

ETAIENT PRESENTS

M. DORD, M. BERETTI, Mme COCHET, M. BRUYERE, Mme FERRARI, M. FRUGIER, Mme CASANOVA, M. BUISSON, Mme MOLLAR, Mme AUVAGE, Mme POTIN, M. YVROUD, M. VAIRYO, Mme FRAYSSE, M. MISSUD, Mme ABENIS, M. PELLER, Mme AIMONIER-DAVAT, M. CAGNON, M. MOLLIE, Mme DELROISE, Mme REBUT, M. MAURY, Mme PASINI-SCHAUBHUT, M. ANTIGNAC,

AVAIENT DONNE PROCURATION

Mme RAMUS à M. BUISSON Mme VIOLLET à M. MAURY M. GRUFFAZ à Mme COCHET

ABSENTS

M. DAVIET
Mme BRUNETTI
Mme DELAGE DAMON
M. BOILEAU
Mme PEGAZ
M. SERRA
M. GUIGUE

SECRETAIRE: Mme CASANOVA

II - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE L'HABITAT

Madame AUVAGE, rapporteur fait l'exposé suivant :

Le Conseil Municipal du 24 juillet 2008, a décidé de créer la Commission municipale de l'Habitat.

Une concertation a eu lieu avec les élus minoritaires qui ont fait part de leur accord sur la composition de la commission de manière à respecter la représentation proportionnelle, et je vous propose de désigner les membres de la manière suivante :

Présidence: Corinne CASANOVA

Membres: Marina FERRARI

Christiane MOLLAR Alain YVROUD Michel MAURY Nicolas VAIRYO Sophie ABENIS

Denise DELAGE DAMON

Christian SERRA

Décision

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la désignation des membres de la Commission municipale de l'Habitat comme suit :

Présidence: Corinne CASANOVA

Membres: Marina FERRARI

Christiane MOLLAR Alain YVROUD Michel MAURY Nicolas VAIRYO Sophie ABENIS

Denise DELAGE DAMON

Christian SERRA

POUR EXTRAIT CONFORME

L'AN DEUX MILLE HUIT LE TREIZE OCTOBRE A DIX HUIT HEURES TRENTE

Le Conseil Municipal de la Ville d'Aix-les-Bains s'est réuni publiquement, Salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, à la suite de la convocation adressée le 6 octobre 2008 et affichée le même jour, sous la présidence de **Monsieur Dominique DORD, Député-Maire.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice :	35
Présents:	25
Porteur (s) d'un mandat :	3
Absent (s) Excusé (s):	/
Absent (s):	7

ETAIENT PRESENTS

M. DORD, M. BERETTI, Mme COCHET, M. BRUYERE, Mme FERRARI, M. FRUGIER, Mme CASANOVA, M. BUISSON, Mme MOLLAR, Mme AUVAGE, Mme POTIN, M. YVROUD, M. VAIRYO, Mme FRAYSSE, M. MISSUD, Mme ABENIS, M. PELLER, Mme AIMONIER-DAVAT, M. CAGNON, M. MOLLIE, Mme DELROISE, Mme REBUT, M. MAURY, Mme PASINI-SCHAUBHUT, M. ANTIGNAC,

AVAIENT DONNE PROCURATION

Mme RAMUS à M. BUISSON Mme VIOLLET à M. MAURY M. GRUFFAZ à Mme COCHET

ABSENTS

M. DAVIET
Mme BRUNETTI
Mme DELAGE DAMON
M. BOILEAU
Mme PEGAZ
M. SERRA
M. GUIGUE

SECRETAIRE: Mme CASANOVA

III - COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - COMPLEMENT

Madame ABENIS, rapporteur fait l'exposé suivant :

Dans sa séance du 8 juin 2008, le Conseil Municipal a désigné les membres de la Commission de délégation de service public.

Il convient de rajouter 1 membre titulaire et 1 membre suppléant.

Je vous propose:

- Mme Christiane MOLLAR, titulaire,
- Mme Claudie FRAYSSE, Suppléante.

Pour rappel, la commission municipale de Délégation de Service Public est donc composée comme suit :

Le Maire est Président de droit mais peut déléguer sa présidence à son représentant Monsieur Beretti, Premier Adjoint.

Titulaires:

Mme COCHET

Mme FERRARI

M. FRUGIER

Mme MOLLAR

M. SERRA

Suppléants:

M. BRUYERE

M. DAVIET

M. PELLER

Mme FRAYSSE

Mme BRUNETTI

Décision

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve le rajout d'un membre titulaire et d'un membre suppléant dans la Commission de délégation de Service Public à savoir :

- Mme Christiane MOLLAR, titulaire,
- Mme Claudie FRAYSSE, Suppléante.

La Commission est donc composée comme suit :

Le Maire est Président de droit mais peut déléguer sa présidence à son représentant Monsieur Beretti, Premier Adjoint.

Titulaires:

Mme COCHET

Mme FERRARI

M. FRUGIER

Mme MOLLAR

M. SERRA

Suppléants:

M. BRUYERE

M. DAVIET

M. PELLER

Mme FRAYSSE

Mme BRUNETTI

POUR EXTRAIT CONFORME

L'AN DEUX MILLE HUIT LE TREIZE OCTOBRE A DIX HUIT HEURES TRENTE

Le Conseil Municipal de la Ville d'Aix-les-Bains s'est réuni publiquement, Salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, à la suite de la convocation adressée le 6 octobre 2008 et affichée le même jour, sous la présidence de **Monsieur Dominique DORD, Député-Maire.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice :	35
Présents:	25
Porteur (s) d'un mandat :	3
Absent (s) Excusé (s):	/
Absent (s):	7

ETAIENT PRESENTS

M. DORD, M. BERETTI, Mme COCHET, M. BRUYERE, Mme FERRARI, M. FRUGIER, Mme CASANOVA, M. BUISSON, Mme MOLLAR, Mme AUVAGE, Mme POTIN, M. YVROUD, M. VAIRYO, Mme FRAYSSE, M. MISSUD, Mme ABENIS, M. PELLER, Mme AIMONIER-DAVAT, M. CAGNON, M. MOLLIE, Mme DELROISE, Mme REBUT, M. MAURY, Mme PASINI-SCHAUBHUT, M. ANTIGNAC,

AVAIENT DONNE PROCURATION

Mme RAMUS à M. BUISSON Mme VIOLLET à M. MAURY M. GRUFFAZ à Mme COCHET

ABSENTS

M. DAVIET
Mme BRUNETTI
Mme DELAGE DAMON
M. BOILEAU
Mme PEGAZ
M. SERRA
M. GUIGUE

SECRETAIRE: Mme CASANOVA

IV - GRAND PARC URBAIN DES BORDS DU LAC - ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTE (Z.A.C.) MODIFICATION DU DOSSIER DE REALISATION ET DU PROGRAMME DES EQUIPEMENTS PUBLICS

Mme COCHET, rapporteur fait l'exposé suivant :

Par délibération du 21 décembre 2004, la Ville d'Aix-les-Bains a approuvé un dossier de création de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) pour l'opération d'aménagement des bords du lac dénommée « Grand Parc Urbain des bords du lac », destinée notamment à produire une offre importante de logements, à générer de nouveaux équipements touristiques et à améliorer les liaisons Centre Ville/lac. Dans ce dossier est également évoquée une

intention de projet de port situé en dehors du périmètre de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) mais seulement présentée comme un objectif à atteindre à plus long terme.

Par délibération du 21 juillet 2005, la Ville d'Aix-les-Bains a approuvé le dossier de réalisation relatif à cette Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) ainsi que le programme des équipements publics.

Afin de tenir compte des réflexions complémentaires effectuées sur le secteur des bords du lac dans le cadre de la procédure de révision du Plan d'Occupation des Sols de la ville et pour être conforme aux dispositions figurant désormais dans le Plan Local d'Urbanisme d'Aix-les-Bains approuvé le 29.03.2007, à savoir :

- diminution de la densité globale sur l'emprise du Grand Parc Urbain des bords du lac,
- suppression du projet de port sur l'emprise de l'esplanade,

il convient donc de modifier certaines pièces du dossier de réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) ainsi que du programme des équipements publics.

Ces modifications portent sur les pièces suivantes:

- concernant le programme des équipements publics (pièce A): suppression de l'ensemble de l'aliéna 3 « équipement d'infrastructure financé en partie par la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC): création d'un port de plaisance d'environ 200 à 250 places au nord de l'esplanade du lac »
- concernant le programme général des constructions (pièce B) : réduction du projet de programme global des constructions à réaliser dans la zone pour être en adéquation avec la constructibilité autorisée dans ce secteur par le Plan Local d'Urbanisme (PLU) d'Aix-les-Bains approuvé le 29.03.2008
- concernant l'échéancier prévisionnel de financement (pièce C) : suppression de la participation au port, diminution des acquisitions foncières et des travaux sur le secteur touristique (en dépenses) et réduction des charges foncières (en recettes).

Par conséquent, il vous est proposé d'approuver ces nouvelles pièces relatives à la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) des bords du lac, dont le contenu vient de vous être présenté, à savoir :

- le programme des équipements publics, d'une part,
- le programme général des constructions et l'échéancier prévisionnel de financement, d'autre part.

Il vous est également demandé d'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

Décision

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve le programme des équipements publics, d'une part et le programme général des constructions et l'échéancier prévisionnel de financement, d'autre part
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

L'AN DEUX MILLE HUIT LE TREIZE OCTOBRE A DIX HUIT HEURES TRENTE

Le Conseil Municipal de la Ville d'Aix-les-Bains s'est réuni publiquement, Salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, à la suite de la convocation adressée le 6 octobre 2008 et affichée le même jour, sous la présidence de **Monsieur Dominique DORD, Député-Maire.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

 En exercice :
 35

 Présents :
 25

 Porteur (s) d'un mandat :
 3

 Absent (s) Excusé (s) :
 /

 Absent (s) :
 7

ETAIENT PRESENTS

M. DORD, M. BERETTI, Mme COCHET, M. BRUYERE, Mme FERRARI, M. FRUGIER, Mme CASANOVA, M. BUISSON, Mme MOLLAR, Mme AUVAGE, Mme POTIN, M. YVROUD, M. VAIRYO, Mme FRAYSSE, M. MISSUD, Mme ABENIS, M. PELLER, Mme AIMONIER-DAVAT, M. CAGNON, M. MOLLIE, Mme DELROISE, Mme REBUT, M. MAURY, Mme PASINI-SCHAUBHUT, M. ANTIGNAC,

AVAIENT DONNE PROCURATION

Mme RAMUS à M. BUISSON Mme VIOLLET à M. MAURY M. GRUFFAZ à Mme COCHET

ABSENTS

M. DAVIET
Mme BRUNETTI
Mme DELAGE DAMON
M. BOILEAU
Mme PEGAZ
M. SERRA
M. GUIGUE

SECRETAIRE: Mme CASANOVA

V - ZAC DES BORDS DU LAC COMPTE RENDU ANNUEL

Mme COCHET, Rapporteur fait l'exposé suivant :

Conformément aux dispositions légales (article L.300-5 du Code de l'Urbanisme) la SAS nous a adressé le CRAC 2007 de la zone d'aménagement des Bords du Lac.

Ce document rend compte de l'état d'avancement des projets au 31 décembre 2007 et des principales perspectives pour 2008.

Sont à mentionner dans ce bilan :

- L'ajustement du tableau d'équilibre de la ZAC compte tenu de la suppression de la participation financière au port de plaisance et de la suppression du secteur 3.2. (camping du Sierroz).
- Le maintien à son niveau 2006 de la participation d'équilibre prévisionnelle de la ville (2.783.000 euros HT), montant inférieur à celui des acquisitions foncières de la SAS auprès de la ville (3.053.000 euros HT).

Un point détaillé de l'avancement des travaux est présenté en séance par le chargé de cette opération à la SAS.

Décision

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la communication faite.

POUR EXTRAIT CONFORME

L'AN DEUX MILLE HUIT LE TREIZE OCTOBRE A DIX HUIT HEURES TRENTE

Le Conseil Municipal de la Ville d'Aix-les-Bains s'est réuni publiquement, Salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, à la suite de la convocation adressée le 6 octobre 2008 et affichée le même jour, sous la présidence de **Monsieur Dominique DORD, Député-Maire.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice:	35
Présents:	25
Porteur (s) d'un mandat :	3
Absent (s) Excusé (s):	/
Absent (s):	7

ETAIENT PRESENTS

M. DORD, M. BERETTI, Mme COCHET, M. BRUYERE, Mme FERRARI, M. FRUGIER, Mme CASANOVA, M. BUISSON, Mme MOLLAR, Mme AUVAGE, Mme POTIN, M. YVROUD, M. VAIRYO, Mme FRAYSSE, M. MISSUD, Mme ABENIS, M. PELLER, Mme AIMONIER-DAVAT, M. CAGNON, M. MOLLIE, Mme DELROISE, Mme REBUT, M. MAURY, Mme PASINI-SCHAUBHUT, M. ANTIGNAC,

AVAIENT DONNE PROCURATION

Mme RAMUS à M. BUISSON Mme VIOLLET à M. MAURY M. GRUFFAZ à Mme COCHET

ABSENTS

M. DAVIET
Mme BRUNETTI
Mme DELAGE DAMON
M. BOILEAU
Mme PEGAZ
M. SERRA
M. GUIGUE

SECRETAIRE: Mme CASANOVA

VI - MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 28 MAI 2001 CREANT L'EMPLOI DE DIRECTEUR DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

M. BERETTI, Rapporteur fait l'exposé suivant :

Par délibération en date du 28 mai 2001, le Conseil Municipal avait décidé la création d'un emploi de Directeur de la Politique de la Ville, susceptible d'être pourvu par voie contractuelle.

Les évolutions survenues depuis plus de sept ans, ainsi que le travail accompli au niveau de la politique de la ville et de la cohésion sociale, conduisent aujourd'hui à faire évoluer les missions du poste, en tenant compte de la nouvelle organisation municipale qui s'appuie sur un service désormais appelé « vie urbaine et services de proximités ».

Le nouveau poste, désormais rattaché à la direction générale des services, comporte deux volets correspondant chacun environ à un mi-temps :

- un volet « Politique de la Ville » est conservé, mais il est élargi à l'échelle de l'agglomération d'Aix-les-Bains, en veillant notamment à l'articulation et à la cohérence des actions menées au niveau de la commune et de la communauté d'agglomération.
- un volet « partenariats institutionnels et financiers externes ». Il s'agit pour le cadre titulaire du poste de développer et de renforcer les partenariats territoriaux et européens, auprès des acteurs publics et privés, au service des politiques de cohésion urbaine et de développement territorial. Le chargé de mission veillera prioritairement à la bonne mobilisation des financements proposés par l'Europe, l'Etat, la Région et le Département et tous autres partenaires susceptibles d'accompagner les opérations. Il contribuera à l'évaluation des politiques locales et à leur optimisation, pour favoriser l'efficacité de la dépense publique. Il assurera une veille juridique sur les règles applicables en matière d'aides publiques et aura un rôle de conseil interne sur les opportunités de financement.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de modifier les dispositions de la délibération du 28 mai 2001 et de renommer l'emploi : « chargé de mission / partenariats externes et politique de la ville ».

Les autres dispositions de la délibération susvisée, notamment les indices de rémunération, sont inchangées.

Décision

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le rapport présenté ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

POUR EXTRAIT CONFORME

L'AN DEUX MILLE HUIT LE TREIZE OCTOBRE A DIX HUIT HEURES TRENTE

Le Conseil Municipal de la Ville d'Aix-les-Bains s'est réuni publiquement, Salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, à la suite de la convocation adressée le 6 octobre 2008 et affichée le même jour, sous la présidence de **Monsieur Dominique DORD, Député-Maire.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice:	35
Présents:	25
Porteur (s) d'un mandat :	3
Absent (s) Excusé (s):	/
Absent (s):	7

ETAIENT PRESENTS

M. DORD, M. BERETTI, Mme COCHET, M. BRUYERE, Mme FERRARI, M. FRUGIER, Mme CASANOVA, M. BUISSON, Mme MOLLAR, Mme AUVAGE, Mme POTIN, M. YVROUD, M. VAIRYO, Mme FRAYSSE, M. MISSUD, Mme ABENIS, M. PELLER, Mme AIMONIER-DAVAT, M. CAGNON, M. MOLLIE, Mme DELROISE, Mme REBUT, M. MAURY, Mme PASINI-SCHAUBHUT, M. ANTIGNAC,

AVAIENT DONNE PROCURATION

Mme RAMUS à M. BUISSON Mme VIOLLET à M. MAURY M. GRUFFAZ à Mme COCHET

ABSENTS

M. DAVIET
Mme BRUNETTI
Mme DELAGE DAMON
M. BOILEAU
Mme PEGAZ
M. SERRA
M. GUIGUE

SECRETAIRE: Mme CASANOVA

VII - RUE BOUCHER DE LA RUPELLE CESSION DE TERRAIN AU PROFIT DE LA SCI LES CHENES CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE SUR LA PROPRIETE APPARTENANT A LA SCI L'ECHANGEUR

M. YVROUD, Rapporteur fait l'exposé suivant :

Par délibération du Conseil Municipal en date du 12 février 2002, la Ville d'Aix-les-Bains avait cédé à la SCI LES CHENES une parcelle de terre cadastrée Section F n° 1142 et 1557, située sur la Commune de Grésy-sur-Aix.

En prolongement de cette décision, il avait également été établi avec Monsieur SUAVET, gérant de la SCI LES CHENES, une convention de mise à disposition à titre gratuit de deux autres parcelles de terrain contiguës qui figuraient au P.O.S de la Commune de Grésy-sur-Aix en Emplacement Réservé.

L'Emplacement Réservé n'ayant pas été reporté au P.L.U., la SCI LES CHENES sollicite aujourd'hui, comme le prévoyait la convention de mise à disposition, le droit de se porter acquéreur des dites parcelles, à savoir :

- ❖ Parcelle Section F n° 1558, d'une superficie de 668 m², classée au P.L.U en zone UEz,
- ❖ Parcelle Section F n° 1144, d'une superficie de 295 m², classée au P.L.U en zone UEh,

La négociation amiable engagée avec Monsieur Christian SUAVET a permis d'aboutir à un accord aux conditions suivantes :

D'une part, la Ville d'Aix-les-Bains cède à la SCI LES CHENES les parcelles de terrain d'une contenance totale de 963 m² pour un prix forfaitaire de 8 000 euros, sachant que France Domaine a estimé la valeur de ce bien à 20 euros / m², soit un prix total de 19 260 euros.

D'autre part, dans le cadre des travaux de mise en œuvre du réseau d'eau de source entre le puits de pompage de Mémard et l'usine d'embouteillage de la SEAB, Monsieur SUAVET autorise que soit constitué sur sa propriété de la SCI L'ECHANGEUR une servitude réelle, perpétuelle et gratuite sur une largeur de 3 m au profit de la Ville d'Aix-les-Bains, permettant ainsi de réduire de 700 mètres le linéaire de canalisation à réaliser, d'où une économie pour la commune d'un montant supérieur à 150 000 euros HT.

Cette transaction avec Monsieur SUAVET, outre son intérêt financier évident, constitue une bonne opportunité pour la Ville, en effet le terrain cédé à la SCI LES CHENES représente aujourd'hui un délaissé parcellaire en raison de sa configuration et sa situation en bordure d'autoroute qui le rend pratiquement inconstructible au regard des règles d'urbanismes.

Les frais de Notaire et de Géomètre relatifs à la vente du terrain sont à la charge de l'acquéreur.

Les frais relatifs à la constitution de servitude sont à la charge de la Ville d'Aix-les-Bains.

Conformément à l'avis favorable de la Commission des Finances, de l'Administration Générale et des Affaires Economiques du 6 octobre 2008, il vous est proposé :

- d'approuver la cession de terrain décrite dans le rapport de présentation ci-dessus,
- d'approuver la constitution d'une servitude de canalisation d'eau potable au profit de la Ville d'Aix-les-Bains.
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant le Premier Adjoint au Maire, à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Décision

A l'unanimité le Conseil Municipal:

- approuve la cession de terrain décrite dans le rapport de présentation ci-dessus,
- approuve la constitution d'une servitude de canalisation d'eau potable au profit de la Ville d'Aix-les-Bains,
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant le Premier Adjoint au Maire, à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

POUR EXTRAIT CONFORME

L'AN DEUX MILLE HUIT LE TREIZE OCTOBRE A DIX HUIT HEURES TRENTE

Le Conseil Municipal de la Ville d'Aix-les-Bains s'est réuni publiquement, Salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, à la suite de la convocation adressée le 6 octobre 2008 et affichée le même jour, sous la présidence de Monsieur Dominique DORD, Député-Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice :	35
Présents :	25
Porteur (s) d'un mandat :	3
Absent (s) Excusé (s):	/
Absent (s):	7

ETAIENT PRESENTS

M. DORD, M. BERETTI, Mme COCHET, M. BRUYERE, Mme FERRARI, M. FRUGIER, Mme CASANOVA, M. BUISSON, Mme MOLLAR, Mme AUVAGE, Mme POTIN, M. YVROUD, M. VAIRYO, Mme FRAYSSE, M. MISSUD, Mme ABENIS, M. PELLER, Mme AIMONIER-DAVAT, M. CAGNON, M. MOLLIE, Mme DELROISE, Mme REBUT, M. MAURY, Mme PASINI-SCHAUBHUT, M. ANTIGNAC,

AVAIENT DONNE PROCURATION

Mme RAMUS à M. BUISSON Mme VIOLLET à M. MAURY M. GRUFFAZ à Mme COCHET

ABSENTS

M. DAVIET
Mme BRUNETTI
Mme DELAGE DAMON
M. BOILEAU
Mme PEGAZ
M. SERRA
M. GUIGUE

SECRETAIRE: Mme CASANOVA

VIII - ALIENATION D'UN CHEMIN RURAL AU PROFIT DE MONSIEUR ET MADAME ROBERT FALCOZ CHEMIN DE LA COTE JEANDET

M. YVROUD , Rapporteur fait l'exposé suivant :

En prolongement de la décision du Conseil Municipal du 9 juin 2008 et conformément aux dispositions de l'Arrêté de Monsieur le Maire d'Aix-les-Bains, en date du 19 juin 2008, une enquête publique en vue de l'aliénation d'une partie d'un ancien chemin rural a eu lieu en Mairie du 11 juillet au 25 juillet 2008.

L'enquête n'ayant suscité aucune observation, le Commissaire Enquêteur a émis un avis favorable.

Il appartient donc au Conseil Municipal de délibérer sur l'aliénation du chemin rural, objet de l'enquête au profit de Monsieur et Madame FALCOZ, à savoir : une partie de chemin d'une contenance d'environ 247 m², située entre les parcelles cadastrées Section AH n° 277 et 301, classée au P.L.U. en secteur A.

Le prix de cession est fixé à 4 € / m², conformément à l'avis de France Domaine en date du 23 mai 2008, soit un montant total de 988 euros.

Tous les frais, d'enquête, de notaire et de géomètre sont à la charge de Monsieur et Madame FALCOZ.

Conformément à l'avis favorable de la Commission des Finances, de l'Administration Générale et des Affaires Economiques du 6 octobre 2008, il vous est proposé :

- d'approuver la cession de terrain décrite dans le rapport de présentation ci-dessus au profit de Monsieur et Madame FALCOZ,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant le Premier Adjoint au Maire, à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Décision

A l'unanimité, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la cession de terrain décrite dans le rapport de présentation ci-dessus au profit de Monsieur et Madame FALCOZ,
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant le Premier Adjoint au Maire, à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

POUR EXTRAIT CONFORME

L'AN DEUX MILLE HUIT LE TREIZE OCTOBRE A DIX HUIT HEURES TRENTE

Le Conseil Municipal de la Ville d'Aix-les-Bains s'est réuni publiquement, Salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, à la suite de la convocation adressée le 6 octobre 2008 et affichée le même jour, sous la présidence de Monsieur Dominique DORD, Député-Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice:	35
Présents:	25
Porteur (s) d'un mandat :	3
Absent (s) Excusé (s):	/
Absent (s):	7

ETAIENT PRESENTS

M. DORD, M. BERETTI, Mme COCHET, M. BRUYERE, Mme FERRARI, M. FRUGIER, Mme CASANOVA, M. BUISSON, Mme MOLLAR, Mme AUVAGE, Mme POTIN, M. YVROUD, M. VAIRYO, Mme FRAYSSE, M. MISSUD, Mme ABENIS, M. PELLER, Mme AIMONIER-DAVAT, M. CAGNON, M. MOLLIE, Mme DELROISE, Mme REBUT, M. MAURY, Mme PASINI-SCHAUBHUT, M. ANTIGNAC,

AVAIENT DONNE PROCURATION

Mme RAMUS à M. BUISSON Mme VIOLLET à M. MAURY M. GRUFFAZ à Mme COCHET

ABSENTS

M. DAVIET
Mme BRUNETTI
Mme DELAGE DAMON
M. BOILEAU
Mme PEGAZ
M. SERRA
M. GUIGUE

SECRETAIRE: Mme CASANOVA

IX - ALLEE COLLOMBERT CESSION GRATUITE DE TERRAIN AU PROFIT DE LA VILLE D'AIX-LES-BAINS CLASSEMENT DANS LA VOIRIE COMMUNALE

M. YVROUD , Rapporteur fait l'exposé suivant :

La Ville d'Aix-les-Bains conduit depuis de nombreuses années une politique visant à rendre le Centre Ville plus attractif, elle encourage notamment le renforcement des liaisons piétonnes lors des programmes de réhabilitation d'îlots vétustes.

Dans ce contexte, l'opération « Petite Auberge » offrira un espace public piétonnier reliant la Rue de Genève et la Rue Cabias.

Cet espace public ouvre au Nord sur l'Allée Collombert qui assure une liaison routière entre la Rue Vaugelas et la Rue de Genève.

L'affectation de cette voie privée ouverte à la circulation publique, ayant une destination d'intérêt général, il est proposé au Conseil Municipal :

- 1 d'acquérir gratuitement l'assiette foncière constituant l'emprise de cette voie appartenant à l'OPAC de la Savoie, soit une superficie totale au sol d'environ 788 m², à savoir : les parcelles cadastrées Section CD n° 904 p, 1020 en totalité, 479 p. Ainsi qu'un volume constituant un espace de passage sous le bâtiment situé sur la parcelle n° 479 et qui a fait l'objet d'un état descriptif de division en volume.
- 2 de classer dans le domaine public routier l'emprise de la voirie existante telle qu'elle figure sur le plan ci-annexé.

Tous les frais, de notaire et de géomètre relatifs à cette opération sont à la charge de la Ville d'Aix-les-Bains.

Conformément à l'avis favorable de la Commission des Finances, de l'Administration Générale et des Affaires Economiques du 6 octobre 2008, il vous est proposé :

- d'approuver l'acquisition de terrain décrite dans le rapport de présentation ci-dessus,
- d'approuver le classement de l'Allée Collombert dans le domaine public routier communal,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant le Premier Adjoint au Maire, à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Décision

A l'unanimité le Conseil Municipal:

- approuve l'acquisition de terrain décrite dans le rapport de présentation ci-dessus,
- approuve le classement de l'Allée Collombert dans le domaine public routier communal,
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant le Premier Adjoint au Maire, à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

POUR EXTRAIT CONFORME

L'AN DEUX MILLE HUIT LE TREIZE OCTOBRE A DIX HUIT HEURES TRENTE

Le Conseil Municipal de la Ville d'Aix-les-Bains s'est réuni publiquement, Salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, à la suite de la convocation adressée le 6 octobre 2008 et affichée le même jour, sous la présidence de **Monsieur Dominique DORD, Député-Maire.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice: 35
Présents: 25
Porteur (s) d'un mandat: 3
Absent (s) Excusé (s): /
Absent (s): 7

ETAIENT PRESENTS

M. DORD, M. BERETTI, Mme COCHET, M. BRUYERE, Mme FERRARI, M. FRUGIER, Mme CASANOVA, M. BUISSON, Mme MOLLAR, Mme AUVAGE, Mme POTIN, M. YVROUD, M. VAIRYO, Mme FRAYSSE, M. MISSUD, Mme ABENIS, M. PELLER, Mme AIMONIER-DAVAT, M. CAGNON, M. MOLLIE, Mme DELROISE, Mme REBUT, M. MAURY, Mme PASINI-SCHAUBHUT, M. ANTIGNAC,

AVAIENT DONNE PROCURATION

Mme RAMUS à M. BUISSON Mme VIOLLET à M. MAURY M. GRUFFAZ à Mme COCHET

ABSENTS

M. DAVIET
Mme BRUNETTI
Mme DELAGE DAMON
M. BOILEAU
Mme PEGAZ
M. SERRA
M. GUIGUE

SECRETAIRE: Mme CASANOVA

XI - DECISION MODIFICATIVE N° 3 – BUDGET VILLE MESURES COMPTABLES

Correction des résultats 2007 du budget eau adopté le 24.07.2008 Remises gracieuses

M. MISSUD, Rapporteur fait l'exposé suivant :

I. <u>Décision Modificative N° 3 – Budget Ville</u>:

Cette décision procède à : transfert ou inscription de crédits concernant des travaux réalisés par la ville pour le compte de tiers (EDF, France Telecom, ...) :

- La régularisation pour 1 euro sur les travaux d'éclairage public réalisé immeuble de la Cité sur le domaine de l'OPAC (lignes 3, 8, 9 et 12).

- Une écriture de 500 euros d'ordre pour régulariser comptablement les travaux réalisés sur le boulevard De Lattre de Tassigny (lignes 4 et 13).
- Des transferts de crédits pour les travaux réalisés pour le compte de France Telecom (ligne 14) et pour le Conseil Général et EDF (lignes 5, 6, 7, 10 et 11).

Cette décision modificative s'équilibre à 248.993 euros.

II. Mesures comptables – Budget Principal:

A. Correction des résultats 2007 du budget eau adopté le 24 juillet 2008 :

Le besoin de financement de 597.257,70 euros est financé d'une part par l'excédent des reports 65.504,87 euros et par l'affectation partielle de l'excédent d'exploitation pour un montant de 541.501,71 euros et non 531.752,83 euros.

L'excédent d'exploitation restant après financement du besoin de financement de la section d'investissement, d'un montant de 65.000 euros et non 65.504,87 euros est affecté en section d'exploitation. Cette affectation de résultat sera inscrite au Budget Supplémentaire 2008.

Les montants corrigés ont été intégrés lors de l'inscription des crédits au Budget Supplémentaire.

B. Remises gracieuses:

Il est proposé de procéder à des remises gracieuses concernant deux titres, justifiées par les difficultés financières rencontrées par les destinataires de ces titres :

- Titre n° 2886 de 2.557,94 euros concernant des droits pour l'occupation dans l'aire d'accueil de Massonnat.
- Titre n° 1823/2007 de 183,50 euros et titre n° 1833/2007 pour 61 euros concernant des frais occasionnés par la ville pour le déplacement de véhicule et d'expertise.

Décision

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve :

- la décision modificative N° 3 Budget ville
- les mesures comptables Budget principal présentées ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

L'AN DEUX MILLE HUIT LE TREIZE OCTOBRE A DIX HUIT HEURES TRENTE

Le Conseil Municipal de la Ville d'Aix-les-Bains s'est réuni publiquement, Salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, à la suite de la convocation adressée le 6 octobre 2008 et affichée le même jour, sous la présidence de **Monsieur Dominique DORD, Député-Maire.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice: 35
Présents: 25
Porteur (s) d'un mandat: 3
Absent (s) Excusé (s): /
Absent (s): 7

ETAIENT PRESENTS

M. DORD, M. BERETTI, Mme COCHET, M. BRUYERE, Mme FERRARI, M. FRUGIER, Mme CASANOVA, M. BUISSON, Mme MOLLAR, Mme AUVAGE, Mme POTIN, M. YVROUD, M. VAIRYO, Mme FRAYSSE, M. MISSUD, Mme ABENIS, M. PELLER, Mme AIMONIER-DAVAT, M. CAGNON, M. MOLLIE, Mme DELROISE, Mme REBUT, M. MAURY, Mme PASINI-SCHAUBHUT, M. ANTIGNAC,

AVAIENT DONNE PROCURATION

Mme RAMUS à M. BUISSON Mme VIOLLET à M. MAURY M. GRUFFAZ à Mme COCHET

ABSENTS

M. DAVIET
Mme BRUNETTI
Mme DELAGE DAMON
M. BOILEAU
Mme PEGAZ
M. SERRA
M. GUIGUE

SECRETAIRE: Mme CASANOVA

XII - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS PREVUES A LA DECISION MODIFICATIVE N° 3

Mme MOLLAR, Rapporteur fait l'exposé suivant :

Conformément aux dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales article L 2311-7, il est proposé d'adopter l'attribution aux Associations des subventions (voir tableau ci-annexé).

Cette attribution de subvention reste toutefois conditionnée :

- à la constitution par l'Association du dossier de demande de subvention, qui comprend la présentation des statuts, des bilans financiers de l'organisme privé.
- à la signature d'une convention annuelle pour les Associations bénéficiant d'une subvention égale ou supérieure à 23.000 euros.

Monsieur le Maire est également autorisé à signer les conventions annuelles qui pourraient intervenir à la suite de l'attribution de ces subventions ou bourses.

La Commission des Finances, de l'Administration Générale et des Affaires Economiques du 6 octobre 2008 a émis un avis favorable.

Décision

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve l'attribution des subventions aux associations prévues à la décision modificative N° 3 présentées et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions annuelles qui pourraient intervenir à la suite de l'attribution de ces subventions ou bourses.

POUR EXTRAIT CONFORME

L'AN DEUX MILLE HUIT LE TREIZE OCTOBRE A DIX HUIT HEURES TRENTE

Le Conseil Municipal de la Ville d'Aix-les-Bains s'est réuni publiquement, Salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, à la suite de la convocation adressée le 6 octobre 2008 et affichée le même jour, sous la présidence de **Monsieur Dominique DORD, Député-Maire.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice:	35
Présents:	25
Porteur (s) d'un mandat :	3
Absent (s) Excusé (s):	/
Absent (s):	7

ETAIENT PRESENTS

M. DORD, M. BERETTI, Mme COCHET, M. BRUYERE, Mme FERRARI, M. FRUGIER, Mme CASANOVA, M. BUISSON, Mme MOLLAR, Mme AUVAGE, Mme POTIN, M. YVROUD, M. VAIRYO, Mme FRAYSSE, M. MISSUD, Mme ABENIS, M. PELLER, Mme AIMONIER-DAVAT, M. CAGNON, M. MOLLIE, Mme DELROISE, Mme REBUT, M. MAURY, Mme PASINI-SCHAUBHUT, M. ANTIGNAC,

AVAIENT DONNE PROCURATION

Mme RAMUS à M. BUISSON Mme VIOLLET à M. MAURY M. GRUFFAZ à Mme COCHET

ABSENTS

M. DAVIET
Mme BRUNETTI
Mme DELAGE DAMON
M. BOILEAU
Mme PEGAZ
M. SERRA
M. GUIGUE

SECRETAIRE: Mme CASANOVA

XIII.

XIII - GARANTIE D'EMPRUNT AU BENEFICE DE LA RIBAMBELLE

M. ANTIGNAC, Rapporteur fait l'exposé suivant :

Commune d'Aix-les-Bains;

Vu la demande de l'association La Ribambelle;

Vu l'article R.221-9 du Code Monétaire et Financier;

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ; Vu l'article 2298 du Code Civil ;

DELIBERE

Article 1:

La commune d'Aix-les-Bains accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de 672.500 euros, représentant 50 % d'un emprunt (avec préfinancement) d'un montant de 1.345.000 euros que l'association La Ribambelle se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer la construction d'une école située à Le Montcel.

Article 2:

Les caractéristiques du prêt PHARE consentie par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Durée du préfinancement : 6 mois maximum Echéances : trimestrielles

Durée de la période d'amortissement : 120 trimestres

A mortissement : naturel

Amortissement : naturel Taux d'intérêt fixe : 4,59 %

Article 3:

La garantie de la commune est accordée pour la durée totale du prêt, soit 6 mois de préfinancement maximum suivi d'une période d'amortissement de 120 trimestres, à hauteur de 50 % de la somme de 1.345.000 euros, majorée des intérêts courus pendant la période de préfinancement et capitalisés au terme de cette période.

Il est toutefois précisé que si la durée de préfinancement finalement retenue est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période seront exigibles à son terme.

Article 4:

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la commune s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 5:

Le conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 6:

Le conseil autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

Décision

M. Beretti, en tant que Président de l'Association « La Ribambelle » ne prend pas part au vote. A l'unanimité le Conseil Municipal approuve cette garantie d'emprunt et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

POUR EXTRAIT CONFORME

L'AN DEUX MILLE HUIT LE TREIZE OCTOBRE A DIX HUIT HEURES TRENTE

Le Conseil Municipal de la Ville d'Aix-les-Bains s'est réuni publiquement, Salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, à la suite de la convocation adressée le 6 octobre 2008 et affichée le même jour, sous la présidence de **Monsieur Dominique DORD, Député-Maire.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice:	35
Présents:	25
Porteur (s) d'un mandat :	3
Absent (s) Excusé (s):	/
Absent (s):	7

ETAIENT PRESENTS

M. DORD, M. BERETTI, Mme COCHET, M. BRUYERE, Mme FERRARI, M. FRUGIER, Mme CASANOVA, M. BUISSON, Mme MOLLAR, Mme AUVAGE, Mme POTIN, M. YVROUD, M. VAIRYO, Mme FRAYSSE, M. MISSUD, Mme ABENIS, M. PELLER, Mme AIMONIER-DAVAT, M. CAGNON, M. MOLLIE, Mme DELROISE, Mme REBUT, M. MAURY, Mme PASINI-SCHAUBHUT, M. ANTIGNAC,

AVAIENT DONNE PROCURATION

Mme RAMUS à M. BUISSON Mme VIOLLET à M. MAURY M. GRUFFAZ à Mme COCHET

ABSENTS

M. DAVIET
Mme BRUNETTI
Mme DELAGE DAMON
M. BOILEAU
Mme PEGAZ
M. SERRA
M. GUIGUE

SECRETAIRE: Mme CASANOVA

XIV - ADMISSIONS DES TITRES EN NON-VALEUR

M. MOLLIE, Rapporteur fait l'exposé suivant :

Conformément à l'instruction codificatrice N° 05-050-MO du 13 décembre 2005, Monsieur le Trésorier Principal présente un ensemble de titres émis en 2006, 2007 et 2008 pour un montant de 23.046,57 euros.

Ces admissions en non-valeur correspondant à des titres émis par la commune principalement pour les déplacements de véhicules en stationnement gênant et les frais d'expertises pour lesquels le Trésorier Principal n'arrive pas à recouvrer les créances (exemple : insolvabilité, disparition du créancier). La Commission des Finances, de l'Administration Générale et des Affaires Economiques du 6 octobre 2008 a émis un avis favorable.

Décision

A l'unanimité, le Conseil Municipal:

- approuve les admissions en non-valeur présentées,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

POUR EXTRAIT CONFORME

L'AN DEUX MILLE HUIT LE TREIZE OCTOBRE A DIX HUIT HEURES TRENTE

Le Conseil Municipal de la Ville d'Aix-les-Bains s'est réuni publiquement, Salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, à la suite de la convocation adressée le 6 octobre 2008 et affichée le même jour, sous la présidence de **Monsieur Dominique DORD, Député-Maire.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

 En exercice :
 35

 Présents :
 25

 Porteur (s) d'un mandat :
 3

 Absent (s) Excusé (s) :
 /

 Absent (s) :
 7

ETAIENT PRESENTS

M. DORD, M. BERETTI, Mme COCHET, M. BRUYERE, Mme FERRARI, M. FRUGIER, Mme CASANOVA, M. BUISSON, Mme MOLLAR, Mme AUVAGE, Mme POTIN, M. YVROUD, M. VAIRYO, Mme FRAYSSE, M. MISSUD, Mme ABENIS, M. PELLER, Mme AIMONIER-DAVAT, M. CAGNON, M. MOLLIE, Mme DELROISE, Mme REBUT, M. MAURY, Mme PASINI-SCHAUBHUT, M. ANTIGNAC,

AVAIENT DONNE PROCURATION

Mme RAMUS à M. BUISSON Mme VIOLLET à M. MAURY M. GRUFFAZ à Mme COCHET

ABSENTS

M. DAVIET
Mme BRUNETTI
Mme DELAGE DAMON
M. BOILEAU
Mme PEGAZ
M. SERRA
M. GUIGUE

SECRETAIRE: Mme CASANOVA

XV - MURS ANTIBRUIT DEMANDE DE SUBVENTION AUCONSEIL GENERAL DE SAVOIE

Mme REBUT, Rapporteur fait l'exposé suivant :

En Juillet 2006 était signé le Contrat Territorial de Savoie du territoire « Lac du Bourget et ses Montagnes ».

Ce dernier, au titre de l'objectif « développement des transports » prévoyait une subvention de 300.000 euros au profit de la Ville en contrepartie du financement des travaux de pose de murs antibruits.

Réalisés sous maîtrise d'ouvrage RFF, dans le prolongement du Pôle Intermodal, ces travaux ont été financés par la Ville via fonds de concours pour un montant global de 1.114.864,50 euros, 195.147 euros sont en cours de paiement.

Les travaux étaient en passe d'être soldés, il vous est proposé de solliciter le Conseil Général en vue du règlement de cette subvention. La Commission des Finances, de l'Administration Générale et des Affaires Economiques du 6 octobre a émis un avis favorable.

Décision

A l'unanimité le Conseil Municipal

- décide de solliciter le Conseil Général en vue du règlement de cette subvention,
- autorise Monsieur le Maire, ou son premier adjoint, à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

POUR EXTRAIT CONFORME

L'AN DEUX MILLE HUIT LE TREIZE OCTOBRE A DIX HUIT HEURES TRENTE

Le Conseil Municipal de la Ville d'Aix-les-Bains s'est réuni publiquement, Salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, à la suite de la convocation adressée le 6 octobre 2008 et affichée le même jour, sous la présidence de **Monsieur Dominique DORD, Député-Maire.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice :	35
Présents:	25
Porteur (s) d'un mandat :	3
Absent (s) Excusé (s):	/
Absent (s):	7

ETAIENT PRESENTS

M. DORD, M. BERETTI, Mme COCHET, M. BRUYERE, Mme FERRARI, M. FRUGIER, Mme CASANOVA, M. BUISSON, Mme MOLLAR, Mme AUVAGE, Mme POTIN, M. YVROUD, M. VAIRYO, Mme FRAYSSE, M. MISSUD, Mme ABENIS, M. PELLER, Mme AIMONIER-DAVAT, M. CAGNON, M. MOLLIE, Mme DELROISE, Mme REBUT, M. MAURY, Mme PASINI-SCHAUBHUT, M. ANTIGNAC,

AVAIENT DONNE PROCURATION

Mme RAMUS à M. BUISSON Mme VIOLLET à M. MAURY M. GRUFFAZ à Mme COCHET

ABSENTS

M. DAVIET
Mme BRUNETTI
Mme DELAGE DAMON
M. BOILEAU
Mme PEGAZ
M. SERRA
M. GUIGUE

SECRETAIRE: Mme CASANOVA

XVI - FONDS DEPARTEMENTAL POUR L'EQUIPEMENT DES COMMUNES (F.D.E.C.) SOLLICITATION DU CONSEIL GENERAL POUR TRANSFERT DE SUBVENTION

M. MAURY, rapporteur fait l'exposé suivant :

Par délibération en date du 15 Février 2008, le Conseil Général a arrêté le programme du Fonds Départemental pour l'Equipement des Communes (F.D.E.C.) et accordé à la ville d'Aix-les-Bains une subvention de 14 322 € pour l'exécution de revêtements bitumineux des rues Vaugelas, Verlaine et Lamartine.

L'exécution de ces revêtements de voies étant différée en raison notamment de la réalisation de plusieurs opérations immobilières, en cours de travaux actuellement, et conformément à l'accord de la commission des travaux et des finances, il est proposé à notre assemblée que la

subvention évoquée ci-dessus soit reportée sur le financement des travaux de revêtements bitumineux de l'allée Collombert et de la rue Cabias.

La Commission des Finances, de l'Administration Générale et des Affaires Economiques du 6 octobre 2008 a émis un avis favorable.

Décision

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve le rapport présenté, sollicite le Conseil Général pour le transfert de subvention et autorise Monsieur le Maire ou son représentant le premier adjoint à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

POUR EXTRAIT CONFORME

L'AN DEUX MILLE HUIT LE TREIZE OCTOBRE A DIX HUIT HEURES TRENTE

Le Conseil Municipal de la Ville d'Aix-les-Bains s'est réuni publiquement, Salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, à la suite de la convocation adressée le 6 octobre 2008 et affichée le même jour, sous la présidence de **Monsieur Dominique DORD, Député-Maire.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice :	35
Présents:	25
Porteur (s) d'un mandat :	3
Absent (s) Excusé (s):	/
Absent (s):	7

ETAIENT PRESENTS

M. DORD, M. BERETTI, Mme COCHET, M. BRUYERE, Mme FERRARI, M. FRUGIER, Mme CASANOVA, M. BUISSON, Mme MOLLAR, Mme AUVAGE, Mme POTIN, M. YVROUD, M. VAIRYO, Mme FRAYSSE, M. MISSUD, Mme ABENIS, M. PELLER, Mme AIMONIER-DAVAT, M. CAGNON, M. MOLLIE, Mme DELROISE, Mme REBUT, M. MAURY, Mme PASINI-SCHAUBHUT, M. ANTIGNAC,

AVAIENT DONNE PROCURATION

Mme RAMUS à M. BUISSON Mme VIOLLET à M. MAURY M. GRUFFAZ à Mme COCHET

ABSENTS

M. DAVIET
Mme BRUNETTI
Mme DELAGE DAMON
M. BOILEAU
Mme PEGAZ
M. SERRA
M. GUIGUE

SECRETAIRE: Mme CASANOVA

XVII - ETUDE POUR L'ELABORATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT DU FRONT DE LAC ET D'UN SCHEMA PROGRAMMATIQUE (PLAN-PROGRAMME) POUR LES SECTEURS « PETIT PORT – TILLET » ET « EMBOUCHURE DU SIERROZ-GRAND PORT »

Mme CASANOVA, Rapporteur fait l'exposé suivant :

La Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget (CALB) dispose de plusieurs compétences dont l'aménagement de l'espace qui comprend notamment l'élaboration des plans locaux d'urbanisme (PLU) des 18 communes membres. C'est à ce titre que la Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget (CALB). a approuvé le Plan Local d'Urbanisme (PLU) d'Aix-les-Bains, le 29.03.2007. Ce plan local d'urbanisme (PLU) intègre

des orientations générales pour les bords du lac, traduites en termes de zonage et de dispositions réglementaires.

Il convient par conséquent de poursuivre la réflexion en partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget (CALB), afin de préciser les orientations pour ce lieu majeur, support de nombreux projets de la Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget (CALB) et de la Ville (en cours et à venir), afin d'en garantir la cohérence et la qualité, et de trouver pour les deux collectivités des réponses en termes d'aménagement d'espaces publics et privés.

En effet, divers projets d'aménagement et mise en valeur sont en cours de réalisation, de définition, ou de validation sur les bords du lac. Ces projets sont sous maîtrise d'ouvrage de la Ville d'Aix-les-Bains ou de la Communauté d'Agglomération du lac du Bourget (CALB) au titre de ses compétences ports-plages, assainissement et déchets :

- Grand Parc Urbain des bords du lac (ZAC) Ville + Société d'Aménagement de la Savoie (SAS) aménageur
- Aménagement des plages du rowing et de Mémard Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget (CALB)
- jardins en mouvement Ville
- bassin d'orage enterré des Biâtres Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget (CALB)
- liaisons douces Centre nautique Petit Port Ville.

Mais ce secteur d'étude est également le lieu de plusieurs interrogations, notamment sur les thématiques suivantes :

- préservation du cadre de vie et amélioration du confort d'usage
- meilleure accessibilité aux rives sur l'ensemble du linéaire (notions de plages urbaines, de cheminements piétons sécurisés, d'esplanade...)
- déplacements tous modes (piétons, cycles, transport en commun, voiture)
- localisation et aménagement des aires de stationnement (voitures, remorques à bateau)
- localisation d'activités touristiques (aviron, ski nautique, office du tourisme, Club Nautique de Voile Aixois (CNVA), local association des plaisanciers), d'activités portuaires (mises à l'eau, zone de carenage, capitainerie, distribution de carburant, port à sec), ou de manifestations estivales ou de loisirs (musilac, méga park, cirques...)
- évolution des campings existants
- traitement des espaces publics : mobilier urbain, éclairage, plantations, aires de jeux, sanitaires publics, poubelles...)
- interface et compatibilité avec des projets privés ou en limite communale (aménagement de la RD 1201 notamment), le tout dans une logique de développement durable, la Ville s'étant engagée dans une démarche d'Agenda 21.

Dans un souci de cohérence, la Ville d'Aix-les-Bains et la Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget (CALB) souhaitent donc mettre en place un schéma directeur d'aménagement du front de lac, de sa limite Sud avec la Commune de Tresserve à sa limite Nord avec la Commune de Brison St Innocent (phase I).

Elles souhaitent également disposer d'un schéma programmatique (plan-programme – phase II)) pour deux secteurs « Petit Port – Tillet » et « embouchure du Sierroz – Grand Port » : schémas qui permettront de définir les projets d'aménagement à mettre en place pour obtenir sur ces espaces l'outil touristique, paysager voire urbain, souhaité et de lancer les consultations de maîtrise d'œuvre nécessaires, le cas échéant.

Il est proposé que la Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget (CALB) titre à la Ville d'Aix-les-Bains 40~% du montant T.C. de l'étude réalisée sur la base des factures présentées à la Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget (CALB) par le groupement de bureaux d'étude Agence Paysage Ménard / Urba / site / atelier Bernard Paris / losis, 5, rue Salengro 69009 LYON titulaire du marché de prestations intellectuelles en date du 10.01.08, pour les phases ci-dessous, d'un montant global de $77~112,10 \in T.C.$, soit une part Ville de $30~844,83 \in T.C.$

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention dont le contenu vient de vous être présenté et d'autoriser Monsieur le Député-maire à signer conjointement avec la Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget (CALB) la convention relative à cette étude et toutes pièces afférentes : phase 1 – schéma directeur d'aménagement du front de lac et phase 2 schémas programmatiques « Petit Port – Tillet » et « embouchure du Sierroz – Grand Port », dont le montant correspondant est prévu au B.P. 2008.

Décision

Mme FERRARI ayant voté contre, le Conseil Municipal à la majorité :

- approuve la Convention présentée,
- autorise Monsieur le Maire à signer conjointement avec la Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget (CALB) la convention relative à cette étude et toutes pièces afférentes.

POUR EXTRAIT CONFORME





1500, Boulevard Lepic BP 610 - 73100 AIX LES BAINS ☎: 04.79.35.00.51 - Fax: 04.79.35.70.70

Courriel: contact@calb.fr

Ville d'Aix les Bains BP 348 − 73103 Aix les Bains Cedex 2 : 04.79.35.79.00 - Fax : 04.79.35.79.01

Courriel: mairie@aixlesbains.fr

AIX-LES-BAINS

Etude pour l'élaboration d'un schéma directeur d'aménagement du front de lac et d'un schéma programmatique (plan-programme) pour les secteurs «Petit Port-Tillet» et «embouchure du Sierroz-Grand Port»

CALB/COMMUNE D'AIX LES BAINS

CONVENTION

Entre: La Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget, représentée par sa Vice-présidente déléguée à l'urbanisme, au foncier et au logement, Madame Corinne CASANOVA, en vertu de la délibération du Co²nseil de Communauté en date du 18 avril 2008 et désignée dans ce qui suit par la « CALB »,

d' une part,

Et: La Commune d'AIX-les-BAINS, représentée par son Député-Maire en exercice, Monsieur Dominique DORD, en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 13 Octobre 2008 et désignée dans ce qui suit par « la Commune »,

de seconde part,

ARTICLE I : CONTEXTE

La Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget (CALB) dispose de plusieurs compétences dont l'aménagement de l'espace qui comprend notamment l'élaboration des plans locaux d'urbanisme (PLU) des 18 communes membres. C'est à ce titre que la CALB a approuvé le PLU d'Aix-les-Bains le 29.03.2007. Ce PLU intègre des orientations générales pour les bords du lac, traduites en termes de zonage et de dispositions réglementaires.

Mais il convient de poursuivre la réflexion en partenariat avec la Ville d'Aix-les-Bains afin de préciser les orientations pour ce lieu majeur, support de nombreux projets de la CALB et de la Ville (en cours et à venir) afin d'en garantir la cohérence et la qualité, et de trouver pour les deux collectivités des réponses en termes d'aménagement d'espaces publics et privés.

En effet, divers projets d'aménagement et de mise en valeur sont en cours de réalisation, de définition, ou de validation sur les bords du lac. Ces projets sont sous maîtrise d'ouvrage de la Ville d'Aix-les-Bains ou de la CALB au titre de ses compétences ports-plages, assainissement et déchets :

- Grand parc urbain des bords du lac (ZAC) Ville + SAS aménageur,
- Aménagement des plages de Rowing et de Mémard CALB,
- Jardins en mouvement Ville,
- Bassin d'orage enterré des Biâtres CALB,
- Aménagement d'une voie de desserte au Nord du centre nautique Ville,
- liaisons douces centre nautique Petit Port Ville.

De plus, d'autres projets seront prochainement à l'ordre du jour :

- installation de colonnes de tri enterrées au Grand Port notamment CALB,
- extension du réseau d'assainissement avec poste de relevage sur l'esplanade CALB,
- aménagement du Parc du Tillet et réouverture du Tillet Ville,
- aire de stationnement camping-car Ville.

Mais ce secteur d'étude est également le lieu de nombreux questionnements, notamment sur les thématiques suivantes :

- préservation du cadre de vie et amélioration du confort d'usage
- meilleure accessibilité aux rives sur l'ensemble du linéaire (notions de plages urbaines, de cheminements piétons sécurisés, d'esplanade...)
- déplacements tous modes (piétons, cycles, transport en commun, voiture)
- localisation et aménagement des aires de stationnement (voitures, remorques à bateau)
- (re)localisation d'activités touristiques (aviron, ski nautique, office du tourisme, CNVA, local association des plaisanciers), d'activités portuaires (mises à l'eau, zone de carenage, capitainerie, distribution de carburant, port à sec), ou de manifestations estivales ou de loisirs (musilac, méga parc, cirques, ...)
- évolution des campings existants
- traitement des espaces publics : mobilier urbain, éclairage, plantations, aires de jeux, sanitaires publiques, poubelles...)
- interface et compatibilité avec des projets privés ou en limite communale (aménagement de la RD 1201 notamment)

Le tout dans une logique de développement durable, la ville s'étant engagée dans une démarche d'agenda 21.

Dans un souci de cohérence, la Ville d'Aix-les-Bains et la CALB souhaitent donc mettre en place un schéma directeur d'aménagement du front de lac, de sa limite

Sud avec la commune de Tresserve à sa limite Nord avec la commune de Brison St-Innocent.

Elles souhaitent également disposer d'un schéma programmatique (planprogramme) pour deux secteurs «Petit Port-Tillet» et «Embouchure du Sierroz-Grand Port»; schémas qui permettront de définir les projets d'aménagement à mettre en place pour obtenir sur ces espaces l'outil touristique, paysager voire urbain, souhaité et de lancer les consultations de maîtrise d'œuvre nécessaires, le cas échéant.

ARTICLE II: OBJET

la CALB et la Commune signent la présente convention dans le cadre de l'opération s'intitulant :

« AIX-LES-BAINS : Etude pour l'élaboration d'un schéma directeur d'aménagement du front de lac et d'un schéma programmatique (plan-programme) pour les secteurs «Petit Port-Tillet» et «embouchure du Sierroz-Grand Port»

Phase 1: schéma directeur d'aménagement du front de lac - tranche ferme

Pour la CALB et la Ville d'Aix-les-Bains, ce schéma directeur d'aménagement a pour but, non seulement de coordonner, de liaisonner et raccorder les différents projets en cours ou à venir, mais aussi de repenser le front du lac dans son ensemble pour qu'il devienne un lieu majeur du tourisme à Aix-les-Bains en rapport avec la qualité de ses paysages. Ce schéma directeur deviendra l'outil de référence des aménageurs publics ou privés pour toute intervention sur les bords du lac. Il permettra d'aménager le front du lac au gré des opportunités foncières, des prévisions budgétaires ou des besoins sans mettre en danger l'avenir ni la cohérence de cet élément fort du patrimoine aixois.

Phase 2: schémas programmatiques (plans-programmes): «Petit Port-Tillet»

et «embouchure du Sierroz-Grand Port» - tranche conditionnelle

Pour la CALB et la Ville d'Aix-les-Bains, l'objectif est d'élaborer pour chacun des deux secteurs un plan-programme permettant de définir des principes qui viendront encadrer l'aménagement de ces espaces.

La prestation globale (phases 1 et 2) permettra à la CALB et à la Ville de disposer d'éléments d'analyse et d'aide à la décision.

ARTICLE III: PRISE D'EFFET - DUREE

La présente convention prendra effet à compter de la date où elle aura acquis son caractère exécutoire. Elle cessera tout effet à compter de la réalisation complète de son objet et par le règlement de l'ensemble des éléments financiers.

ARTICLE IV: REGLEMENT

la CALB titrera à la Ville d'AIX.LES.BAINS 40 % du montant TTC de l'étude réalisée sur la base des factures présentées à la CALB par le groupement et par phase.

Phase 1: tranche ferme

Par marché de prestations intellectuelles en date du 10 janvier 2008 et avenant n°1 en date du 4 juin 2008, la CALB a confié au groupement de bureaux d'étude Agence Paysage Ménard / Urba Site / Atelier Bernard Paris / Iosis (mandataire Agence Paysage Ménard) domicilié 5 rue Salengro - 69009 Lyon, la réalisation de la tranche ferme correspondant à l'élaboration d'un schéma directeur d'aménagement du front de lac d'Aix-les-Bains pour un montant total de 36 620,00 € HT soit 43 797,52 € TTC

Phase 2: tranche conditionnelle

Par notification en date du 12 août 2008, la CALB a confié au groupement de bureaux d'étude Agence Paysage Ménard / Urba Site / Atelier Bernard Paris / Iosis (mandataire Agence Paysage Ménard) domicilié 5 rue Salengro - 69009 Lyon, la réalisation de la tranche conditionnelle 1 correspondant à l'élaboration des schémas programmatiques (plans-programmes): «Petit Port-Tillet» et «embouchure du Sierroz-Grand Port» pour un montant total de 27 855,00 € HT soit 33 314,58 € TTC

Sur les bases suivantes :

ETUDE	Montant TTC de l'étude	Part CALB (60%)	Part Ville (40%)
Phase 1	43 797,52 € TTC	26 278,52 € TTC	17 519,00 € TTC
Phase 2	33 314,58 € TTC	19 988,75 € TTC	13 325,83 € TTC
TOTAUX	77 112,10 € TTC	46 267,27 € TTC	30 844,83 € TTC

ARTICLE V : FRAIS

Il n'y aura pas de frais de Maîtrise d'œuvre.

En quatre exemplaires

Fait à AIX-les-BAINS, Le 2008 Fait à AIX-les-BAINS,

Le 2008

La Commune d'AIX-les-BAINS Le Député-Maire, Dominique DORD La C.A.L.B.
La Vice-Présidente,
Corinne CASANOVA

L'AN DEUX MILLE HUIT LE TREIZE OCTOBRE A DIX HUIT HEURES TRENTE

Le Conseil Municipal de la Ville d'Aix-les-Bains s'est réuni publiquement, Salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, à la suite de la convocation adressée le 6 octobre 2008 et affichée le même jour, sous la présidence de **Monsieur Dominique DORD, Député-Maire.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice :	35
Présents:	25
Porteur (s) d'un mandat :	3
Absent (s) Excusé (s):	/
Absent (s):	7

ETAIENT PRESENTS

M. DORD, M. BERETTI, Mme COCHET, M. BRUYERE, Mme FERRARI, M. FRUGIER, Mme CASANOVA, M. BUISSON, Mme MOLLAR, Mme AUVAGE, Mme POTIN, M. YVROUD, M. VAIRYO, Mme FRAYSSE, M. MISSUD, Mme ABENIS, M. PELLER, Mme AIMONIER-DAVAT, M. CAGNON, M. MOLLIE, Mme DELROISE, Mme REBUT, M. MAURY, Mme PASINI-SCHAUBHUT, M. ANTIGNAC,

AVAIENT DONNE PROCURATION

Mme RAMUS à M. BUISSON Mme VIOLLET à M. MAURY M. GRUFFAZ à Mme COCHET

ABSENTS

M. DAVIET
Mme BRUNETTI
Mme DELAGE DAMON
M. BOILEAU
Mme PEGAZ
M. SERRA
M. GUIGUE

SECRETAIRE: Mme CASANOVA

XVIII - UNITE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE MEMARD PROCEDURE ADMINISTRATIVE PRISE D'EAU DANS LE LAC AVENANT N°2 A LA CONVENTION AVEC L'AGENCE DE l'EAU

M. CAGNON, Rapporteur fait l'exposé suivant :

Par délibération du 25 Juin 2007, le conseil municipal avait sollicité l'Agence de l'Eau pour prolonger au 30 Juin 2008 la date limite d'exécution de la procédure administrative et l'aide financière associée de l'Agence de l'Eau, pour la dérivation de la prise d'eau du lac, et pour sa protection, en application de l'arrêté préfectoral portant Déclaration d'Utilité Publique, en date du 18 Octobre 1993.

Cette délibération était liée au changement du prestataire initial défaillant (Bureau d'Etudes Jean-Pol VILMIN) remplacé par la Société EDACERE.

Il s'avère que la Société EDACERE n'a pas pu achever sa prestation avant cette date du 30 Juin 2008.

Conformément à l'avis favorable de la Commission des Finances, de l'Administration Générale et des Affaires Economiques du 6 octobre 2008, il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de solliciter, en accord avec l'Agence de l'Eau, la prolongation du délai d'exécution de la convention n° 2003-1998 du 28 Octobre 2003, au 31 Décembre 2009. Les autres modalités demeurent inchangées.
- d'autoriser M. le Maire à signer un avenant n°2 avec l'Agence de l'Eau pour cette prolongation de délai.
- D'autoriser M. le Maire à signer tous documents se rapportant à cette procédure.

Décision

A l'unanimité le Conseil Municipal:

- 1. sollicite, en accord avec l'Agence de l'Eau, la prolongation du délai d'exécution de la convention n° 2003-1998 du 28 Octobre 2003, au 31 Décembre 2009. Les autres modalités demeurent inchangées.
- 2. autorise M. le Maire à signer un avenant n°2 avec l'Agence de l'Eau pour cette prolongation de délai.
- 3. autorise M. le Maire à signer tous documents se rapportant à cette procédure

POUR EXTRAIT CONFORME

L'AN DEUX MILLE HUIT LE TREIZE OCTOBRE A DIX HUIT HEURES TRENTE

Le Conseil Municipal de la Ville d'Aix-les-Bains s'est réuni publiquement, Salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, à la suite de la convocation adressée le 6 octobre 2008 et affichée le même jour, sous la présidence de Monsieur Dominique DORD, Député-Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice:	35
Présents :	25
Porteur (s) d'un mandat :	3
Absent (s) Excusé (s):	/
Absent (s):	7

ETAIENT PRESENTS

M. DORD, M. BERETTI, Mme COCHET, M. BRUYERE, Mme FERRARI, M. FRUGIER, Mme CASANOVA, M. BUISSON, Mme MOLLAR, Mme AUVAGE, Mme POTIN, M. YVROUD, M. VAIRYO, Mme FRAYSSE, M. MISSUD, Mme ABENIS, M. PELLER, Mme AIMONIER-DAVAT, M. CAGNON, M. MOLLIE, Mme DELROISE, Mme REBUT, M. MAURY, Mme PASINI-SCHAUBHUT, M. ANTIGNAC,

AVAIENT DONNE PROCURATION

Mme RAMUS à M. BUISSON Mme VIOLLET à M. MAURY M. GRUFFAZ à Mme COCHET

ABSENTS

M. DAVIET
Mme BRUNETTI
Mme DELAGE DAMON
M. BOILEAU
Mme PEGAZ
M. SERRA
M. GUIGUE

SECRETAIRE: Mme CASANOVA

XIX - CONSTRUCTION DE L'ESPACE PUER AVENANT N°1 AU MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE AVEC LA SOCIETE D'AMENAGEMENT DE LA SAVOIE (SAS)

M. FRUGIER, rapporteur fait l'exposé suivant :

Pour la construction de « l'Espace Puer », le Conseil Municipal avait approuvé lors de sa séance du 18 juillet 2007 la délégation de Maîtrise d'ouvrage à la Société d'Aménagement de la Savoie (SAS).

La convention fut signée le 06 août 2007 sur la base d'une estimation de dépense globale de 2,8 M€ TC.

Au cours de la finalisation du programme et de l'élaboration des études de Maîtrise d'œuvre, le coût prévisionnel de l'ouvrage a été réévalué et le Conseil Municipal a validé le 19 décembre 2007 le montant de 3,8 M€ TC correspondant à la nouvelle dépense globale.

Aujourd'hui, il convient de régulariser les termes de la convention initiale signée avec la Société d'Aménagement de la Savoie (SAS).

Il est donc proposé au Conseil Municipal:

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de Maîtrise d'ouvrage déléguée portant l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération définie à l'annexe 2 du cahier des clauses particulières à 3 800 000 € TTC

Par ailleurs, dans le cadre de la demande de subvention au titre du Projet Urbain Intégré dans le cadre du FEDER, il est proposé d'actualiser le plan de financement global de l'opération :

Conseil Général (Facesse): 114 858 euros
Conseil général (Facet): 80 179 euros
CAF: Prêt de 247 264 euros à 0%

Feder: 1 400 000 eurosEmprunts: 1 339 744 euros

La Commission des Finances, de l'Administration Générale et des Affaires Economiques du 6 octobre 2008 a émis un avis favorable.

Décision

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve le rapport présenté ci-dessus, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant N°1 à la convention et décide d'actualiser le plan de financement global de l'opération tel que proposé ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

(ne pas envoyer en Préfecture)

CONSTRUCTION DE L'ESPACE PUER

AVENANT N° 1 AU MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE

ENTRE:

La VILLE D'AIX LES BAINS, sise Hotel de ville – Place Maurice Mollard – BP 348 - 73103 AIX LES BAINS, représenté par son Maire, Monsieur Dominique DORD,

Ci-après dénommée "Le Maître de l'Ouvrage",

D'UNE PART,

<u>ET</u>:

La SOCIETE D'AMENAGEMENT DE LA SAVOIE (S.A.S.) Société Anonyme d'Economie Mixte au Capital de 577 920 € dont le Siège Social est à CHAMBERY- 60, avenue du Comte Vert, immatriculée au RCS de CHAMBERY sous le N° 746 320 019, représentée par son Directeur Général Délégué Monsieur Jean-François LHERMITTE,

Ci-après dénommée "Le Mandataire",

D'AUTRE PART,

IL A ETE EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT :

Par mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée, la VILLE D'AIX LES BAINS a confié à la SOCIETE D'AMENAGEMENT DE LA SAVOIE la construction de l'Espace Puer à AIX LES BAINS, bâtiment regroupant diverses associations et activités.

Ce mandat a été signé le 6 août 2007.

Au cours de la finalisation du programme et de l'élaboration des études de Maîtrise d'œuvre jusqu'au stade APD, le coût prévisionnel de l'ouvrage a été réévalué.

Le montant prévisionnel de l'opération doit donc lui aussi être réévalué.

<u>ARTICLE 1 – ENVELOPPE PREVISIONNELLE</u>

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération définie à l'Annexe 2 du Cahier des Clauses Particulières est portée à 3 800 000 € T.T.C. sur la base du bilan prévisionnel ciannexé.

ARTICLE 2 – CLAUSES INCHANGEES

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un seul original
Au Bourget du lac, le

Pour la VILLE D'AIX LES BAINS Le Maire, Monsieur Jean-François LHERMITTE

Monsieur Dominique DORD

Pour la SOCIETE D'AMENAGEMENT DE LA SAVOIE Le Directeur Général Délégué

ANNEXE 1 – BILAN PREVISIONNEL

	BILAN PREVISIONNEL	
POSTES BILAN	€НТ	€ TTC
ETUDES GENERALES HORS MAITRISE		
D'ŒUVRE		
Etudes géotechniques	3 050,00	3 647,80
Etudes Topographiques	1 160,12	1 387,50
Diagnostic désamiantage	300,00	358,80
Contrôle technique	9 500,00	11 362,00
Coordination S.P.S.	8 000,00	9 568,00
OPC	40 000,00	47 840,00
SOUS-TOTAL ETUDES :	62 010,12	74 164,10
MAITRISE D'ŒUVRE		
Marché Moe	208 900,00	249 844,40
SOUS-TOTAL MAITRISE D'ŒUVRE :	208 900,00	249 844,40
DIVERS		
EDF/GDF	5 000,00	5 980,00
Assurances	27 000,00	27 000,00
Publications	7 000,00	8 372,00
Huissier	800,00	956,80
Reproductions	15 000,00	17 940,00
Taxe de raccordement à l'égout	3 000,00	3 000,00
Divers -Aléas	140 132,08	167 597,96
SOUS-TOTAL DIVERS :	197 932,08	230 846,76
TRAVAUX		
Marchés travaux	2 620 000,00	3 133 520,00
SOUS-TOTAL TRAVAUX :	2 620 000,00	3 133 520,00
TOTAL DEPENSES HORS MANDATAIRE	3 088 842,20	3 688 375,27
MANDATAIRE		
Mandat 1	15 000,00	17 940,00
Mandat 2	78 456,59	93 684,73
SOUS-TOTAL MANDATAIRE	93 456,59	111 624,73
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	3 182 298,79	3 800 000,00

L'AN DEUX MILLE HUIT LE TREIZE OCTOBRE A DIX HUIT HEURES TRENTE

Le Conseil Municipal de la Ville d'Aix-les-Bains s'est réuni publiquement, Salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, à la suite de la convocation adressée le 6 octobre 2008 et affichée le même jour, sous la présidence de Monsieur Dominique DORD, Député-Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice:	35
Présents:	25
Porteur (s) d'un mandat :	3
Absent (s) Excusé (s):	/
Absent (s):	7

ETAIENT PRESENTS

M. DORD, M. BERETTI, Mme COCHET, M. BRUYERE, Mme FERRARI, M. FRUGIER, Mme CASANOVA, M. BUISSON, Mme MOLLAR, Mme AUVAGE, Mme POTIN, M. YVROUD, M. VAIRYO, Mme FRAYSSE, M. MISSUD, Mme ABENIS, M. PELLER, Mme AIMONIER-DAVAT, M. CAGNON, M. MOLLIE, Mme DELROISE, Mme REBUT, M. MAURY, Mme PASINI-SCHAUBHUT, M. ANTIGNAC,

AVAIENT DONNE PROCURATION

Mme RAMUS à M. BUISSON Mme VIOLLET à M. MAURY M. GRUFFAZ à Mme COCHET

ABSENTS

M. DAVIET
Mme BRUNETTI
Mme DELAGE DAMON
M. BOILEAU
Mme PEGAZ
M. SERRA
M. GUIGUE

SECRETAIRE: Mme CASANOVA

XX - ACCROISSEMENT DES CAPACITES HYDRAULIQUES DE LA CONFLUENCE DE LA CHAUDANNE ET DU TILLET AVENANT N° 1 AU MARCHE DE TRAVAUX MAURO/BONNA-SABLA

Mme COCHET, Rapporteur fait l'exposé suivant :

Les travaux de modification hydraulique de la confluence de la Chaudanne avec le Tillet, qui viennent d'être réceptionnés, ont été réalisés par le groupement d'entreprise MAURO/BONNA-SABLA, conformément au marché notifié en date du 24 Juillet 2007, et pour un montant de 708 032 € T.C.

Malgré le choix d'une technique adaptée, la mise en place d'un tuyau béton de 1,60 mètre de diamètre intérieur (1,90 mètre extérieur) a imposé la modification ou le remplacement de plusieurs réseaux existant dans le sous-sol de l'avenue de Tresserve, et non répertoriés par la cartographie des différents concessionnaires ou gestionnaires.

Il a notamment été nécessaire, dans l'urgence, de déplacer plusieurs branchements d'assainissement et de créer, pour l'un d'eux, un ouvrage hydraulique supplémentaire dans le collecteur \emptyset 1,60 mètre.

Toutes ces adaptations ont entraîné une augmentation du coût global de l'opération de 75 594,33 € T.C. dont une partie représentant 33 186,21 € T.C., correspond aux travaux réalisés sur le réseau d'eaux usées et sera prise en charge par la Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget (CALB) qui a la compétence en matière d'assainissement.

Suite à l'avis favorable de la Commission des Finances et de la Commission d'Appel d'Offres, en date des 6 et 7 Octobre 2008, il est proposé au conseil municipal :

- de bien vouloir valider ce montant de travaux supplémentaires
- d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché de travaux avec le groupement d'entreprises MAURO/BONNA-SABLA, faisant passer le montant total du marché de 708 032 € T.C. à 783 626,33 € T.C., et à signer tous documents concernant ces prestations.

Décision

A l'unanimité le Conseil Municipal :

- valide ce montant de travaux supplémentaires
- autorise M. le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché de travaux avec le groupement d'entreprises MAURO/BONNA-SABLA, faisant passer le montant total du marché de 708 032 € T.C. à 783 626,33 € T.C., et à signer tous documents concernant ces prestations.

POUR EXTRAIT CONFORME

L'AN DEUX MILLE HUIT LE TREIZE OCTOBRE A DIX HUIT HEURES TRENTE

Le Conseil Municipal de la Ville d'Aix-les-Bains s'est réuni publiquement, Salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, à la suite de la convocation adressée le 6 octobre 2008 et affichée le même jour, sous la présidence de Monsieur Dominique DORD, Député-Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice:	35
Présents:	25
Porteur (s) d'un mandat :	3
Absent (s) Excusé (s):	/
Absent (s):	7

ETAIENT PRESENTS

M. DORD, M. BERETTI, Mme COCHET, M. BRUYERE, Mme FERRARI, M. FRUGIER, Mme CASANOVA, M. BUISSON, Mme MOLLAR, Mme AUVAGE, Mme POTIN, M. YVROUD, M. VAIRYO, Mme FRAYSSE, M. MISSUD, Mme ABENIS, M. PELLER, Mme AIMONIER-DAVAT, M. CAGNON, M. MOLLIE, Mme DELROISE, Mme REBUT, M. MAURY, Mme PASINI-SCHAUBHUT, M. ANTIGNAC,

AVAIENT DONNE PROCURATION

Mme RAMUS à M. BUISSON Mme VIOLLET à M. MAURY M. GRUFFAZ à Mme COCHET

ABSENTS

M. DAVIET
Mme BRUNETTI
Mme DELAGE DAMON
M. BOILEAU
Mme PEGAZ
M. SERRA
M. GUIGUE

SECRETAIRE: Mme CASANOVA

XXI - RENOVATION URBAINE DU QUARTIER SIERROZ/FRANKLIN RESTRUCTURATION DU CENTRE DE LOISIRS DE FRANKLIN

Mme DELROISE, rapporteur fait l'exposé suivant :

Le projet de Rénovation Urbaine du quartier Sierroz / Franklin prévoit une restructuration importante de ce secteur d'entrée de ville. Le programme global d'aménagements (démolitions, reconstructions, réhabilitations, résidentialisations, voiries...) a été présenté en Comité d'Engagement en janvier 2008 et la convention ANRU a été signée le 2 juillet 2008 par l'ensemble des partenaires concernés

(ANRU/Etat/CDC, Conseil Général de la Savoie, Conseil Régional Rhône-Alpes, Opac de la Savoie et Sollar – bailleurs- et la ville d'Aix-les-Bains).

Cette restructuration concerne des travaux de structure (ouverture de fenêtres, reprise de réseaux, porteur de cloison amovible, réparation de toiture, peinture de façades) et d'aménagements intérieurs (isolation et cloisonnement, cloison mobile, chauffage par le sol et ventilation, électricité et réseau informatique, revêtement de sol souple, carrelage et faïence, peinture intérieure).

Le montage financier de cette opération a été élaboré avec les partenaires concernés et les participations à appeler sont inscrites dans la maquette financière annexée à la convention.

Il est demandé au conseil municipal de :

- solliciter les partenaires pour l'obtention des aides financières prévues dans la maquette financière du projet de Rénovation Urbaine Sierroz / Franklin (Conseil Général de la Savoie, Conseil Régional Rhône–Alpes et ANRU -Agence Nationale de Rénovation Urbaine -).
- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte administratif nécessaire à la mise en œuvre de ce dispositif.

Décision

A l'unanimité le Conseil Municipal :

- sollicite les partenaires pour l'obtention des aides financières prévues dans la maquette financière du projet de Rénovation Urbaine Sierroz / Franklin (Conseil Général de la Savoie, Conseil Régional Rhône–Alpes et ANRU -Agence Nationale de Rénovation Urbaine -).
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte administratif nécessaire à la mise en œuvre de ce dispositif.

POUR EXTRAIT CONFORME

L'AN DEUX MILLE HUIT LE TREIZE OCTOBRE A DIX HUIT HEURES TRENTE

Le Conseil Municipal de la Ville d'Aix-les-Bains s'est réuni publiquement, Salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, à la suite de la convocation adressée le 6 octobre 2008 et affichée le même jour, sous la présidence de **Monsieur Dominique DORD, Député-Maire.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice:	35
Présents:	25
Porteur (s) d'un mandat :	3
Absent (s) Excusé (s):	/
Absent (s):	7

ETAIENT PRESENTS

M. DORD, M. BERETTI, Mme COCHET, M. BRUYERE, Mme FERRARI, M. FRUGIER, Mme CASANOVA, M. BUISSON, Mme MOLLAR, Mme AUVAGE, Mme POTIN, M. YVROUD, M. VAIRYO, Mme FRAYSSE, M. MISSUD, Mme ABENIS, M. PELLER, Mme AIMONIER-DAVAT, M. CAGNON, M. MOLLIE, Mme DELROISE, Mme REBUT, M. MAURY, Mme PASINI-SCHAUBHUT, M. ANTIGNAC,

AVAIENT DONNE PROCURATION

Mme RAMUS à M. BUISSON Mme VIOLLET à M. MAURY M. GRUFFAZ à Mme COCHET

ABSENTS

M. DAVIET
Mme BRUNETTI
Mme DELAGE DAMON
M. BOILEAU
Mme PEGAZ
M. SERRA
M. GUIGUE

SECRETAIRE: Mme CASANOVA

XXII - RENOVATION URBAINE DU QUARTIER SIERROZ/FRANKLIN REHABILITATION DE L'ECOLE DU SIERROZ

M. BRUYERE, rapporteur fait l'exposé suivant :

Le projet de Rénovation Urbaine du quartier Sierroz / Franklin prévoit une restructuration importante de ce secteur d'entrée de ville. Le programme global d'aménagements (démolitions, reconstructions, réhabilitations, résidentialisations, voiries...) a été présenté en Comité d'Engagement de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine en janvier 2008 et la convention a été signée le 2 juillet 2008 par

l'ensemble des partenaires concernés (ANRU/Etat/CDC, Conseil Général de la Savoie, Conseil Régional Rhône-Alpes, Opac de la Savoie et Sollar - bailleurs - et la ville d'Aix-les-Bains).

Dans ce cadre, il est prévu de réhabiliter l'école du Sierroz par des travaux de remplacement de menuiseries extérieures, de réfection de la toiture et des façades.

Le montage financier de cette opération a été élaboré avec les partenaires concernés et les participations à appeler sont inscrites dans la maquette financière annexée à la convention.

Il est demandé au conseil municipal de :

- solliciter les partenaires pour l'obtention des aides financières prévues dans la maquette financière du projet de Rénovation Urbaine Sierroz / Franklin (Conseil Général de la Savoie et ANRU Agence Nationale de Rénovation Urbaine -)
- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte administratif nécessaire à la mise en œuvre de ce dispositif.

Décision

A l'unanimité le Conseil Municipal :

- sollicite les partenaires pour l'obtention des aides financières prévues dans la maquette financière du projet de Rénovation Urbaine Sierroz / Franklin (Conseil Général de la Savoie et ANRU Agence Nationale de Rénovation Urbaine -)
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte administratif nécessaire à la mise en œuvre de ce dispositif.

POUR EXTRAIT CONFORME

L'AN DEUX MILLE HUIT LE TREIZE OCTOBRE A DIX HUIT HEURES TRENTE

Le Conseil Municipal de la Ville d'Aix-les-Bains s'est réuni publiquement, Salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, à la suite de la convocation adressée le 6 octobre 2008 et affichée le même jour, sous la présidence de **Monsieur Dominique DORD, Député-Maire.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice:	35
Présents :	25
Porteur (s) d'un mandat :	3
Absent (s) Excusé (s):	/
Absent (s):	7

ETAIENT PRESENTS

M. DORD, M. BERETTI, Mme COCHET, M. BRUYERE, Mme FERRARI, M. FRUGIER, Mme CASANOVA, M. BUISSON, Mme MOLLAR, Mme AUVAGE, Mme POTIN, M. YVROUD, M. VAIRYO, Mme FRAYSSE, M. MISSUD, Mme ABENIS, M. PELLER, Mme AIMONIER-DAVAT, M. CAGNON, M. MOLLIE, Mme DELROISE, Mme REBUT, M. MAURY, Mme PASINI-SCHAUBHUT, M. ANTIGNAC,

AVAIENT DONNE PROCURATION

Mme RAMUS à M. BUISSON Mme VIOLLET à M. MAURY M. GRUFFAZ à Mme COCHET

ABSENTS

M. DAVIET
Mme BRUNETTI
Mme DELAGE DAMON
M. BOILEAU
Mme PEGAZ
M. SERRA
M. GUIGUE

SECRETAIRE: Mme CASANOVA

XIII - CALB - RAPPORTS ANNUELS

Madame CASANOVA, rapporteur fait l'exposé suivant :

Conformément aux textes en vigueur, les rapports annuels de la Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget ont été distribués aux membres du Conseil Municipal.

Décision

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la communication faite.

POUR EXTRAIT CONFORME